



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23155
21 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 OCTOBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS
DE LA BELGIQUE, DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, DE LA FRANCE,
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
ET DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la
déclaration sur la Yougoslavie adoptée par la Communauté européenne et ses
Etats membres, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques
socialistes soviétiques et rendue publique à La Haye le 18 octobre 1991.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer la
présente lettre, accompagnée de son annexe, comme document du Conseil de
sécurité.

Le Représentant permanent de la
Belgique auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

Le Représentant permanent de la
France auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Jean-Bernard P.H.P. MERIMEE

Le Représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Yuliy M. VORONTSOV

Le Représentant permanent du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) David HANNAY

Le Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Thomas P. PICKERING

ANNEXE

[Original : anglais/français/
russe]

Déclaration sur la Yougoslavie publiée à La Haye
le 18 octobre 1991

La Communauté et ses Etats membres, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont profondément préoccupés par la poursuite de la violence et de l'effusion de sang en Yougoslavie. Aucun des accords de cessez-le-feu agréés dans ces trois derniers mois n'a été pleinement mis en oeuvre. Nous sommes convaincus que les accords de cessez-le-feu offrent la seule voie susceptible d'éviter la détérioration de ce conflit et d'apporter une résolution juste et pacifique.

Nous lançons un appel aux présidents des Républiques, qui participeront vendredi à la réunion plénière de la Conférence sur la Yougoslavie, pour qu'ils réitérent leur appui au processus de paix et leur adhésion complète aux engagements déjà pris.

En demandant la fin des hostilités et l'observation des accords de cessez-le-feu, nous sommes guidés par nos préoccupations concernant le destin de tous les peuples de la Yougoslavie, les droits de toutes les minorités et l'avenir de la région balkanique et de l'Europe dans son ensemble. Nous déplorons la terrible violence et les pertes en vies humaines qui ont eu lieu et le risque de voir cette souffrance s'accroître au cas où une solution ne serait pas apportée au conflit. Nous sommes particulièrement inquiets des rapports qui font état d'attaques continues contre des objectifs civils par des éléments de l'armée fédérale ainsi que par des forces irrégulières serbes et croates. La poursuite des activités militaires en Croatie menace d'étendre la confrontation armée à d'autres régions de la Yougoslavie.

Notre volonté commune est de promouvoir l'arrêt complet et rapide des activités militaires, condition préalable et essentielle à un règlement. Nous condamnons le recours à la force pour résoudre des différends politiques. Nous rejetons également l'usage de la force pour modifier des frontières établies, qu'elles soient extérieures ou intérieures. Ces actions sont totalement inacceptables en 1991 au coeur de l'Europe. Les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe concernant les frontières, les droits des minorités et le pluralisme politique guident notre approche de la solution du conflit et doivent être respectés et observés en Yougoslavie par les parties elles-mêmes. Nous n'accepterons aucune issue qui violerait ces principes.

La Croatie et l'armée fédérale doivent entamer sérieusement des discussions sur le statut de l'armée fédérale pendant la période intérimaire. La Communauté européenne et ses Etats membres, par l'entremise de leurs missions d'observateurs ou par d'autres moyens, pourraient faciliter ce processus.

Les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques réitèrent leur plein soutien aux efforts de la Communauté et de ses Etats membres, sous mandat de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans leur médiation en vue d'une solution pacifique de la crise yougoslave, notamment grâce à la Conférence sur la Yougoslavie et à la Commission d'arbitrage qui a été créée dans ce cadre.

Les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques expriment leur disponibilité à soutenir les mesures restrictives appliquées par la Communauté et ses Etats membres pour contribuer à la réussite de la Conférence sur la Yougoslavie.

La Communauté européenne et ses Etats membres, les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques soutiennent également les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour faire avancer les perspectives d'une solution pacifique.
